

MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES

-

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRE

Fourniture et livraison de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MIILD)

Référence du marché : N°2026-15

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

PROCEDURE :

Marché passé selon une procédure formalisée (appel d'offres ouvert),
En application des articles L.2124-1, L.2124-2, L2125-1 1° et R2124-1, R2124-2 1° du code de la commande publique

Article 1 - Objet de l'acte d'engagement

Objet du marché public :

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison à l'Agence régionale de santé de Guyane de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée (MIILD), destinées à la protection contre les moustiques vecteurs.

Code CPV :

- 39525500-3 — Moustiquaires

Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- ☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)* ;
☐ au lot n°..... ou aux lots n°..... du marché public *(en cas d'allotissement)*
- ☐ à l'offre de base ;
☐ à la variante suivante :
- ☐ avec les prestations supplémentaires suivantes :

Article 2 - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

2.1. Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- ☐ CCP
☐ CCAG :...FCS.....
☐ Autres :

et conformément à leurs clauses,

- ☐ **Le signataire** (candidat individuel)

Nom :

Prénom :

Qualité :

☐ S'engage, sans réserve, sur la base de son offre et pour son propre compte pour l'ensemble du marché

☐ Engage, sans réserve, la société ci-dessous désignée, sur la base de son offre pour l'ensemble du marché

Dénomination sociale	:	
Adresse de l'établissement	:	
Adresse du siège (si elle est différente de l'établissement)	:	
N° de Téléphone	:	
N° de Fax	:	
Adresse Mail	:	
N° de SIRET	:	

à exécuter les prestations demandées au prix indiqué dans le présent acte d'engagement.

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement pour l'ensemble du marché à exécuter les prestations demandées au prix indiqué dans le présent acte d'engagement.

2.2. Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint

OU

☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Article 3 - PRIX DU MARCHÉ

3.1. Montant du marché

Les prix sont unitaires et révisables dans les conditions prévues à l'article 15 du CCP. Le mois zéro (M₀) correspond au mois de la date limite de remise des offres.

Les prestations sont rémunérées par application aux quantités effectivement commandées des prix unitaires figurant au bordereau des prix unitaires (BPU) du lot concerné, annexé au présent acte d'engagement.

Chaque lot constitue un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum exprimé en quantité. Il s'exécute au fur et à mesure de la survenance des besoins, conformément aux articles L. 2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les maximums sont fixés comme suit :

Lot	Maximum par période de 12 mois
Lot 1 – MIILD rectangulaire pour deux personnes	3 000 unités
Lot 2 – MIILD hamac mixte	1 600 unités

3.2. Montant sous-traité

La part de prestations que le Titulaire envisage de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est fixé à : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

Prestation / Montant en chiffres	
Prestation / Montant en lettres	

3.3. Créance présentée en nantissement ou cession

☐ **Prestataire unique**

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

	Montant en €
Minimum	
Maximum	

☐ **Groupement**

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **nous pourrons** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

	Co-traitant 1 Montant en €	Co-traitant 2 Montant en €	Co-traitant 3 Montant en €
Minimum			
Maximum			

Article 4 - PAIEMENTS

4.1. Modalités de règlement

Le règlement, après constatation du service fait, est effectué par virement avec mandatement administratif dans le délai global de paiement de 30 jours en vigueur à compter de la présentation de la demande de paiement, conformément aux dispositions du titre IV de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 et aux dispositions du décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et du sous-traitant de premier rang, au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit (8) points.

4.2. Désignation du (des) compte(s) à créditer (*Joindre un ou des IBAN*)

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement est payé directement par l'acheteur pour les prestations qu'il exécute.

L'acheteur se libérera des sommes dues en faisant porter les montants au crédit du (des) compte (s) précisé (s) ci-après :

Dénomination sociale	Établissement	Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé

4.3. Avance ([article R. 2191-3](#) ou [article R. 2391-1](#) du code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance :

☐

Non

☐

Oui

(Cocher la case correspondante.)

Article 5 - DUREE DU MARCHÉ

5.1. La durée du marché

Le marché prend effet à compter de :

(Cocher la case correspondante.)

☒

la date de notification du marché public ;

☐

la date de notification du premier bon de commande ;

☐

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché est établi pour une durée d'un (1) an à compter de sa notification, renouvelable tacitement trois (3) fois par périodes successives d'un (1) an.

Le marché public est reconductible :

☐

Non

☒

Oui

(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions :3.....
- Durée des reconductions :1 AN.....

Article 6 - Délai de validité de l'offre

Le présent engagement me lie / nous lie pour le délai de validité des offres indiqué le règlement de la consultation.

Article 7 - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

7.1. – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

7.2. – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 8 - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

**AGENCE REGIONALE DE SANTE DE GUYANE
56 AVENUE ALEXIS BLAISE
97 300 CAYENNE**

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'acheteur qu'il représente.)

**Monsieur le Directeur général
Bertrand PARENT**

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances)

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

**Secrétariat Général – Direction des Services de Soutien
Pôle Finances-Commande publique
ars-guyane-commande-publique@ars.sante.fr**

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

**Madame Nathalie METZEN
Agent comptable**

■ Imputation budgétaire

Budget annexe FIR – M1-2-6 Dispositif de lutte anti-vectorielle

Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Cayenne, le

Signature

(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché public)